Déclaration de transparence - élus de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ///

	Année concernée	2022	
	Nom Prénom de l'élu-e	LAMOTTE QUENTIN	
	Date de début du mandat régional	02/07/2021	
	Mandal régional	Conseiller Régional	
	Précisions ayant une incidence sur les moyens dont dispose l'élu-e		
	Groupe Politique	Rassemblement National	
		2 2	
			2
	MOYENS FINANCIERS	5	
	Montant perçu au titre de l'indemnité de mandat		
	Référence : indemnité annuelle brute		31 295,70 €
	L'élu-e perçoit-il-elle d'autres moyens financiers liés à son mandat régi	onal ?	NON
	Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de transport pour les	seuls déplacements que l'élu-e engage dans l'exercice de	OUI
	son mandat ? Pour les seuls déplacements nécessités pour l'exercice de son mandat de commissions, réunions de travail ou événement justifiés), l'élu.e est re indemnité kilométrique forfaitaire, et/ou des trais autoroutiers sur justifié.	mboursé.e, sur justificatif de déplacement, par le biais d'une	
	2006-781 du 3 juillet 2016) et/ou des billets de transport sur présentation	a de justificatif de paiement.	
	Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de restauration et d'hél L'exercice de son mandat ?		OUI
	Pour les seuls déplacements nécessifés pour l'exercice de son mandat de commissions, réunions de travail ou événement justifiés), l'élu.e est justificatifis de déplacement et de paiement, selon un barème fortaitaire 3 juillet 2016) hors mandat spécial, autorisé par délibération de l'Assem	remboursé.e des frais de restauration et d'hébergement sur e de 15,25€ par repas et 60€ par nuitée (décret 2006-781 du	
	Lors du trajet vers les divers l'eux de réunion, le Conseil'Régional verse	-t-il à l'élu-e une indemnité complémentaire de voyage ?	NON
	Le Conseil Régional verse-t-il à l'élu-e une indemnité de présence forfa	itaire de type jeton de présence ?	NON
	Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe activités politiques connexes à son mandat (publications, colloques, co	financière qu'il-elle gère individuellement pour mener des ornmunication, etc)	NON
	Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe fina tenue d'une permanence d'élu-e, etc.) ?	ncière pour couvrir ses frais généraux (activités en territoire,	NON
	Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe fine	ancière pour subventionner des organismes tiers ?	NON
	GROUPE POLITIQUE		
	Le Conseil Régional met-il à la disposition du groupe politique auquel à gérée collectivement pour ses activités politiques extérieures à l'Assem	appartient l'élu-e, le cas échéant, une enveloppe financière blée (colloques, publications, activités en territoire, etc.)	NON
	MOYENS MATERIELS		
	Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e dans ses bâtiments u	un espace de travaîl personnel ?	NON
	Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e un équipement techn	nique personnel (ordinateur ou tablette) ?	OUI, tablette 46
	L'élu-e bénéficie-t-il-elle de moyens de transports spécifiques pour réali Un service de voitures avec chauffeurs est accessible à la Présidente et de leurs activités régionales. Dans ce cas l'Élu-e n'a droit à aucun rembo	aux Conseillers régionaux portant mandats pour l'excercice	NON
100	Autres moyens matériels mis à diposition de l'élu-e?		
	Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e des moyens de forma L'accès à la formation de l'élu est un-droit individuel, Par délibération, l'A pour la formation des élu.e.s. La dotation annuelle est répartie proportio	ssemblée régionale alloue annuellement un budget	OUI
	Le Conseil Régional accorde-t-il des avantages à l'élu-e (véhicule de fo hôtel à prix réduit, emprunt bancaire à taux bonifié, accès gratuit à certe	nction, appartement de fonction,	NON

III Version 2023 pour l'année de référence 2022

GRO		

Le Conseil Régional met-il à disposition un espace de travail collectif, dédié au groupe politique auquel appartient l'élu-e ?	OUI
Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élu-e un équipement technique collectif (mobilier de bureau, téléphones fixes, ordinateurs) ?	OUI
Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élu-e des crédits pour les moyens matériels ?	001
Montant des crédits pour les moyens matériels alloués au groupe d'appartenance, pour l'année concernée	20 581,76 €
Montant consommé pour l'année concernée	6 870 50 €

La Présidence, l'Exécutif régional, le Bureau de l'Assemblée, les membres de bureau de Commissions Sectorielles bénéficient de l'appui du cabinet de la Présidente et des services administratifs. L'organigramme de l'administration régionale est consultable sur :

Le conseil Régional met-il à la disposition du groupe politique auquel appartient l'élu-e une enveloppe financière pour l'embauche de personnel, recruté par le Conseil Régional au service des élu-es du groupe ?

OUT

Montant des crédits pour les moyens humains alloués au groupe d'appartenance, pour l'année concernée

242 171,38 €

Montant consommé de ces crédits, pour l'année concernée Le reliquat est re-affecté au budget du conseil régional

227 605,53 €

Quelles sont les personnes embauchées par le groupe politique de l'élu-e ? La liste des collaborateurs des groupes politiques de la Région Occianie est consultable sur :

AUTRES INFORMATIONS

	if
oussignée Quentin LAHOTTE	

Maissac

28/03/2023

Signature







Traitement des données à caractère personnel
Le traitement de données relatif aux déclarations de transparence des élu.e.s de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est effectué conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques (RGPD). Les informations publiées, sont communiquées à des tiers dans le cadre des règles et dérogations légales relatives au secret professionnel. La Région Occitanie s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées, et notamment empêcher qu'elles soient déformées ou endommagées.